

Délibération n° 2019-514

OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE POUR LA CONSTRUCTION DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL À PALAISEAU

Siège social : Orsay

| | | |
|--------------------------------|---|----|
| Nombre de délégués en exercice | : | 78 |
| Présents | : | 54 |
| Présents et représentés | : | 65 |
| Votants | : | 65 |

Le mercredi 18 décembre 2019, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 12 décembre 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

| | | |
|------------------|---------------|-----------------------------|
| Mme. Brigitte | PUECH | Commune de Ballainvilliers |
| M. Jean-François | VIGIER | Commune de Bures-sur-Yvette |
| Mme. Martine | CINOSI-GIRARD | Commune de Chilly-Mazarin |
| M. Téli-Justin | GNADRE | Commune de Chilly-Mazarin |
| Mme. Rafika | REZGUI | Commune de Chilly-Mazarin |
| Mme. Patricia | VINCENT | Commune de Chilly-Mazarin |
| Madame Véronique | FRANCOIS | Commune d'Epinay-sur-Orge |
| M. Michel | BOURNAT | Commune de Gif-sur-Yvette |
| M. Yann | CAUCHETIER | Commune de Gif-sur-Yvette |
| M. Jean | HAVEL | Commune de Gif-sur-Yvette |
| M. Jean-Luc | VALENTIN | Commune de Gif-sur-Yvette |
| M. Franck | GAUDART | Commune de Gometz-le-Châtel |
| M. Francisque | VIGOUROUX | Commune d'Igny |
| M. Frédéric | DURO | Commune d'Igny |
| Mme. Patricia | LECLERCQ | Commune d'Igny |
| M. Jean-Pierre | MEUR | Commune de la Ville du Bois |
| Mme. Anne | BERCHON | Commune de la Ville du Bois |
| Mme. Françoise | MARHUENDA | Commune des Ulis |
| Mme. Michèle | DESCAMPS | Commune des Ulis |
| M. Paul | LORIDANT | Commune des Ulis |
| M. Hervé | LEFORT | Commune des Ulis |
| M. François | PELLETANT | Commune de Linas |
| Mme. Sandrine | GELOT | Commune de Longjumeau |
| M. Rémi | BETIN | Commune de Longjumeau |
| M. Olivier | THOMAS | Commune de Marcoussis |

| |
|--------------------------|
| Délibération n° 2019-514 |
|--------------------------|

| | | |
|-----------------------|--------------|---------------------------------|
| M. Vincent | DELAHAYE | Commune de Massy |
| M. Bernard | LAFFARGUE | Commune de Massy |
| Mme. Bouchra | LAOUES | Commune de Massy |
| M. Mustapha | MARROUCHI | Commune de Massy |
| M. Nicolas | SAMSOEN | Commune de Massy |
| M. Claude | PONS | Commune de Montlhéry |
| Mme. Isabelle | KLJAJIC | Commune de Montlhéry |
| M. Paul | RAYMOND | Commune de Nozay |
| M. David | ROS | Commune d'Orsay |
| Mme. Marie-Pierre | DIGARD | Commune d'Orsay |
| M. Raymond | RAPHAEL | Commune d'Orsay |
| Mme. Michèle | VIALA | Commune d'Orsay |
| M. Grégoire | de LASTEYRIE | Commune de Palaiseau |
| Mme. Michelle | CHENIAUX | Commune de Palaiseau |
| M. Pierre | COSTI | Commune de Palaiseau |
| Mme. Véronique | LEDOUX | Commune de Palaiseau |
| M. Hervé | PAILLET | Commune de Palaiseau |
| M. Christian | PAGE | Commune de Saclay |
| M. Pierre-Alexandre | MOURET | Commune de Saint-Aubin |
| M. Stéphane | BAZILE | Commune de Saulx-les-Chartreux |
| M. François | HILLION | Commune de Vauhallan |
| Monsieur François Guy | TRÉBULLE | Commune de Verrières-le-Buisson |
| Madame Dominique | LEGOFF | Commune de Verrières-le-Buisson |
| M. Gérard | DOSSMANN | Commune de Verrières-le-Buisson |
| Monsieur Vincent | HULIN | Commune de Verrières-le-buisson |
| M. Dominique | FONTENAILLE | Commune de Villebon-sur-Yvette |
| M. Patrick | BATOUFFLET | Commune de Villebon-sur-Yvette |
| M. Igor | TRICKOVSKI | Commune de Villejust |
| M. Patrice | GILBON | Commune de Villiers-le-Bâcle |

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Irène BESOMBES donne pouvoir à M. Yann CAUCHETIER
 M. Jean-Paul BENEYTOU donne pouvoir à Mme. Martine CINOSI-GIRARD
 Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS
 M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA
 Mme. Catherine DELAITRE donne pouvoir à M. Olivier THOMAS
 Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI
 M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Monsieur Vincent HULIN
 M. Pierre OLLIER donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN

Délibération n° 2019-514

Mme. Sylvianne RICHARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
 M. Gilles CORDIER donne pouvoir à Mme. Michelle CHENIAUX
 M. Michel ROUYER donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD

DELEGUES ABSENTS

| | | |
|------------------|----------------|---------------------------|
| M. Christian | LECLERC | Commune de Champlan |
| M. François | ROMAIN | Commune de Gif-sur-Yvette |
| Mme. Sonia | DAHOU | Commune des Ulis |
| Mme. Ouïam | HAMMAN | Commune des Ulis |
| M. Gilles | GOBRON | Commune de Longjumeau |
| Monsieur Jérémy | MARTIN | Commune de Longjumeau |
| Mme. Florence | LORTON | Commune de Longjumeau |
| Madame Catherine | GAILLARD | Commune de Longjumeau |
| M. Dawari | HORSFALL | Commune de Massy |
| Mme. Hella | KRIBI-ROMDHANE | Commune de Massy |
| Mme. Elisabeth | PHLIPPOTEAU | Commune de Massy |
| Mme. Chrystel | LEBOEUF | Commune de Palaiseau |
| M. Richard | TRINQUIER | Commune de Wissous |

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Monsieur Franck GAUDART

Objet : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE POUR LA CONSTRUCTION DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL À PALAISEAU

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Patrice GILBON.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage public, et notamment son article 2-II ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération en vigueur, notamment l'article 4.3 relatif à la compétence optionnelle en matière de « Construction, d'aménagement, d'entretien et de gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire » ;

VU la délibération n°2017-327 du Conseil communautaire du 20 décembre 2017 portant définition de l'intérêt communautaire des équipements culturels ;

VU la délibération n°2018-197 du Conseil communautaire du 27 juin 2018 autorisant le Président à signer les pièces du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension-réhabilitation du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (CRI) à Palaiseau avec le groupement de maîtrise d'œuvre DESHOULIERES JEANNEAU ARCHITECTES, AIA INGENIERIE, AIA MANAGEMENT, AIA STUDIO ENVIRONNEMENT, T.GUIGNARD, ITAC, AGENCE GAUTRAUD ET ASSOCIES ;

VU la délibération n°2019-143 du Conseil communautaire du 10 avril 2019 portant approbation de l'Avant-Projet Définitif et l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux ;

VU la délibération n°2019-144 du Conseil communautaire du 17 avril 2019 autorisant le Président à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°1700054 pour la fixation du forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre ;

CONSIDÉRANT les consultations n°1900015 et n°1900075 relatives aux travaux de restructuration et d'extension du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal ;

CONSIDÉRANT la décision du Président n°2019-23 du 15 octobre 2019 portant déclaration sans suite les lots n°1, n°2, n°4 et n°6 du marché n°1900015 précité ;

CONSIDÉRANT que la commune de Palaiseau met à la disposition de la Communauté Paris-Saclay les locaux de son ancienne école Ferry située aux numéros 8-8b-10 de l'avenue de Stalingrad et 17 rue Michelet à Palaiseau pour la construction du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal ;

Délibération n° 2019-514

CONSIDERANT que ces travaux consistent en la construction de nouveaux édifices et à la réhabilitation complète des édifices constituant l'ancienne école en vue d'accueillir un nouvel équipement public (le CRI), la réinstallation d'un local associatif déjà présent (La Fabrique culturelle) et la rénovation de pavillons se situant sur la rue de Stalingrad ;

CONSIDERANT que la commune de Palaiseau et la Communauté Paris-Saclay sont maîtres d'ouvrage des équipements à réaliser qui relèvent de leurs compétences respectives ;

CONSIDERANT les dispositions de l'article 2-II de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique aux termes desquelles « lorsque la réalisation d'un ouvrage relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner par convention celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération » ;

CONSIDERANT que la commune de Palaiseau et la Communauté Paris-Saclay souhaitent désigner la Communauté Paris-Saclay comme maître d'ouvrage unique ;

CONSIDERANT le projet de convention de maîtrise d'ouvrage ci-annexé ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°7 « Mobilités, Bâtiments, Voirie, Collecte et Traitement des déchets » du 11 décembre 2019 ;

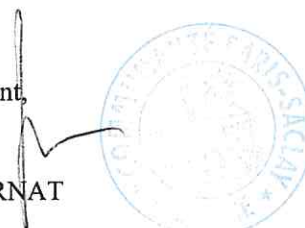
APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. APPROUVE les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Communauté Paris-Saclay et la commune de Palaiseau pour la construction d'un Conservatoire à Rayonnement Intercommunal, ci-annexée ;
2. AUTORISE le Président à signer ladite convention avec la commune de Palaiseau et ses avenants éventuels.

Fait et délibéré le mercredi 18 décembre 2019
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (65 VOIX)

Délibération n° 2019-514

65 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, M. Paul LORIDANT, M. Hervé LEFORT, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER, Mme. Sylvianne RICHARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Madame Dominique LEGOFF, M. Gérard DOSSMANN, Monsieur Vincent HULIN, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20191218-lmc128312-DE-1-1

Date AR Préfecture :

23/12/19

- Affichée / Publiée le 24/12/2019

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.